



Le placement « Time-Out » d'adolescents en famille d'accueil Caritas

Barbara Kaiser¹

N° 37, 10 décembre 2022

Comment placer au mieux des jeunes avec des problèmes aigus de comportement dans des familles d'accueil non professionnalisées ? C'est le défi que doit relever l'auteure, la nouvelle responsable de la structure Caritas Placement Familial Suisse (antenne Romande) en collaboration avec sa fidèle équipe de professionnels.

Il s'agira entre autres de vérifier si la mission de Caritas placement Familial est compatible avec cette indication de placement et réfléchir à comment elle peut y faire face.

Tout d'abord, pour contextualiser ce thème, nous allons approcher, avec quelques données chiffrées, l'historique du placement en famille d'accueil en Suisse, ainsi que son évolution actuelle puis nous rentrerons dans le vif du sujet...

Face à une recrudescence de situations d'adolescents aux profils psychiques complexes, les services sociaux sollicitent de plus en plus des structures d'accueil alternatives pour des solutions en urgence, car les places en foyers éducatifs deviennent rares et ne sont pas toujours la bonne indication.

Les placements dans une famille d'accueil nommés « Time out » pour des jeunes aux troubles de comportement semblent être une belle opportunité éducative ! Ils doivent offrir un temps de pause, éloigné de tout dans une famille paysanne active. Le jeune y sera animé à travailler, à s'impliquer personnellement, tout ceci dans l'espoir qu'il retrouve santé et vitalité.

Que signifie ce type de placement pour un jeune et pour le réseau social ? Est-ce que Caritas Placement familial est la bonne solution d'accueil pour ces jeunes ?

Pour mieux comprendre, l'auteure s'est intéressée aux profils des jeunes orientés vers nous, aux vécus des familles d'accueil, à la mission de Caritas Placement Familial et des intervenants sociaux qui coordonnent ces prestations....

La réalité du terrain n'est pas simple et pose moult questions qui seront abordées dans ce texte.

L'histoire de Liav, un/une jeune transgenre placé-e nous accompagnera au travers de cet écrit...C'est l'histoire d'un séjour « Time out » qui illustre bien les difficultés de ce type de placement.

¹ Responsable de Caritas Placement familial Romandie, Candidate SIPsyM (Société Internationale de Psychanalyse Multidisciplinaire).



Introduction

Appel de la famille d'accueil de Liav, jeune transgenre placée en « Time out »

23h50, un samedi soir :

Hello, c'est Annie ! Navrée du dérangement à cette heure tardive mais notre jeune Liav vient de partir en fugue... Je voulais t'en informer rapidement avant de contacter la police....

Moi : Bonsoir, merci c'est bien que tu m'appelles si vite... Peux-tu m'en dire un peu plus ?

Annie : Oui, hier soir déjà, Liav était encore plus agité-e, j'ai remarqué qu'il/elle avait des marques toutes rouges sur l'avant-bras et voulais déjà t'appeler mais je me suis dit qu'il était inutile de te déranger en soirée, je t'appellerai en matinée... Je me suis demandé s'il/elle avait recommencé à se scarifier... Et puis cette nuit, j'ai entendu du bruit et j'ai juste réussi à attraper Liav en train de partir. Il/elle m'a juste dit : « j'me casse, j'en ai marre ! ». Et il/elle s'est enfui-e sans se retourner.

Moi : Ok, on en reparle demain matin, mais maintenant merci d'essayer de l'appeler et d'attendre encore une heure puis si le/la jeune ne revient pas, il faut alors informer la police pour l'avis de fugue... Tu sais comment ça marche pour faire l'avis ?

Voilà un appel typique lors de nos astreintes du week-end. À nouveau, un-e jeune en vadrouille qui va mal et qui s'est enfui-e de sa famille d'accueil lors de son placement en « Time out »

Cela fait maintenant près de 2 ans que j'ai repris la responsabilité de la structure Caritas Placement Familial Suisse qui organise des placements d'enfants et plus particulièrement de jeunes (12 à 18 ans) en famille d'accueil.

La structure, antenne implantée en Suisse Romande depuis plus de 15 ans, a bonne réputation et la tâche est passionnante : coordonner avec les instances mandantes des placements de jeunes en familles d'accueil, accompagner les familles d'accueil, les former régulièrement mais aussi en recruter de nouvelles. Tout un programme intéressant !

Caritas Placement Familial offre plusieurs prestations d'accueil : des placements de longue durée, de moyenne/courte durée dit « Time out » mais aussi des accueils relais (sur les week-ends et vacances) et des prestations personnelles (exécution de peines demandées par les tribunaux des mineurs, ce que l'on appelle aussi « TIG » pour les adultes, le travail d'intérêt général mais pour adolescent avec hébergement).

Dans ce texte, je vais m'intéresser particulièrement à l'offre de la moyenne/courte durée : les placements « Time out ». Ce sont de brefs et denses placements de crise allant de minimum 2 semaines à 3 mois pour des jeunes qui ont besoin d'une mise « au vert », d'un temps de pause, bref d'un « Time out ».

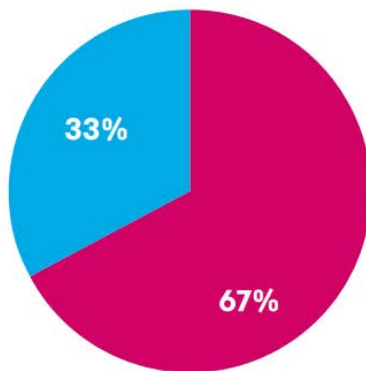
Contexte socio-éducatif et historique

Mais avant cela, il me semble nécessaire de recontextualiser le placement en famille d'accueil en Suisse.

Considérons tout d'abord l'éloquent graphique tiré du rapport final de N. Seiterle (Seiterle, 2018),

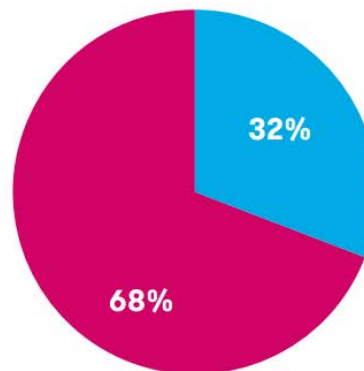


Graphique 1: Proportion enfants en famille d'accueil / enfants en institution 2015-2017



■ Enfants en institution de type résidentiel
■ Enfants en famille d'accueil

Graphique 2: Proportion Placements en famille apparentée / en famille non apparentée 2015-2017



■ Enfants placés dans une famille d'accueil apparentée (N=2237)
■ Enfants placés dans une famille d'accueil non apparentée (N=4663)

C'est assez étonnant de réaliser que plus d'un tiers des placements extrafamiliaux en Suisse entre 2015-2017 étaient des placements en familles d'accueil. Ces placements en familles d'accueil avaient aussi lieu pour près de 70% dans des familles non apparentées.

Face à cette grande proportion de mineurs placés en familles d'accueil en Suisse, force est de constater que ce type de prestations n'est pas suffisamment représenté dans les dispositifs socio-éducatifs connus. Depuis 2017, le placement en famille d'accueil a encore augmenté et le nombre de familles d'accueil s'accroît. Mais alors pourquoi parle-t-on si peu de ce type de placement ?

Pourquoi, par exemple, les programmes des écoles sociales incluent si peu la présentation de ce type alternatif d'accompagnement socio-éducatif ?

Serait-ce peut-être en lien avec sa sombre histoire qui jette encore de l'ombre sur ces dispositifs ?

Un peu d'histoire...

En Suisse, entre les années 1870 et 1980, des milliers d'enfants et d'adolescents ont été retirés à leurs parents pour être placés en familles d'accueil ou en « maisons d'éducation » ; ce sont ces fameuses mesures de coercition à des fins d'assistance....

Extrait du site « histoire de la sécurité sociale en Suisse » (OFAS, 2013) : *À ce jour, l'ampleur prise par les mesures de placement tout au long du 20^e siècle n'a pas pu être chiffrée avec précision. Selon certaines estimations, quatre à cinq pour cent des enfants âgés de moins de quatorze ans, soit près de 60'000, auraient été concernés par les placements aux environs de 1930. Dans le domaine des internements administratifs, les évaluations font état, pour le 20^e siècle, de 50'000 à 60'000 personnes. Les placements aussi bien que les internements administratifs sont en hausse après l'entrée en vigueur du Code civil, le point culminant étant atteint entre 1930 et 1950.*



Ces enfants et adolescents placés en hospices, orphelinats ou en familles d'accueil ont trop souvent vécu des destins tragiques, exploités pour la plupart comme main-d'œuvre bon marché pour les travaux de la ferme. Dans les années 50, la vision de ces mineurs au sein de la société était fortement dévalorisante comme en témoigne cet extrait issu de la recherche de Joelle Droux et A. Françoise Praz de la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) de l'UNIGE (Droux & Praz, 2021).

Les mineurs placés à Serix-sur-Oron (VD) ? « Des garçons incomplets et tarés » selon le directeur de l'institution dans la revue mensuelle Pro Juventute de 1951. Les jeunes délinquantes traitées par le tribunal vaudois des mineurs ? Des jeunes filles « dont les intérêts profonds ne dépassent guère le niveau de l'instinct féminin » selon le journal du travail social romand en 1952.

Une approche artistique, à travers le bouleversant film de Markus Imboden « L'enfance volée » sorti seulement en 2011, met dramatiquement en image la vie misérable d'un « Verdingkind » (enfant placé, enfant objet) (Bordier, 1991).

Au niveau fédéral, c'est un long processus de réparation qui débutera le 3 juin 1986 avec Alphons Egli, président de la Confédération, qui présente des excuses pour le cofinancement de l'action « Enfants de la grand-route », menée par Pro Juventute, qui a arraché près de 600 enfants yéniches à leurs parents.

Puis, c'est en 1995, grâce à Louissette Buchard (1933-2004), placée dès l'âge de 5 ans puis incarcérée à 18 ans sans aucun motif, et qui relate son calvaire dans son écrit « Le tour de Suisse en cage » (Buchard-Molteni & Avvanzino, 2015), que va lentement se libérer la parole d'autres témoins dont les histoires sont parfois terrifiantes.

Il faudra attendre jusqu'en 2013 pour que lors d'une cérémonie nationale d'excuses officielles concernant toutes les mesures de coercition à des fins d'assistance, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga annonce la mise en place d'une table ronde, avec une représentation paritaire des victimes et des différentes instances engagées dans les placements, afin de mettre en place un processus de réparation et d'organiser l'accès des personnes à leurs dossiers.

Le 30 septembre 2016, après moult combats et revendications, l'assemblée fédérale adopte enfin la Loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981, dotée d'un fonds de 300 millions (Dubouloz, 2015). Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} avril 2017.

Et aujourd'hui ?

Il faut savoir que depuis le 19 octobre 1977, l'ordonnance fédérale sur le placement d'enfant, l'OPEE (Conseil fédéral, 1977), régit tout placement extrafamilial qui est soumis à une autorisation et à une surveillance étroite de la part des autorités. Les processus de placements sont donc contrôlés et ceci depuis 1977...

Les associations PACH (Pflege- und Adoptiv Kinder Schweiz) et Intégras (Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée) mentionnent pour 2018 le nombre approximatif de 20'000 à 28'000 enfants placés dans des familles d'accueil ou institutions en Suisse et souligne la difficulté à avoir dans notre pays des données statistiques fiables (PACH & INTEGRAS, 2017).



Nonobstant, au sein de notre structure de placement familial, nous observons depuis 2020 une tendance à la hausse de demandes de placements pour adolescents, en particulier pour des jeunes aux profils psychologiques complexes.

À savoir que nous représentons sur la Romandie presque la seule organisation de placement d'enfants, et plus particulièrement d'adolescents de statut indépendant c'est-à-dire non cantonale. Les cantons disposent de leurs propres familles d'accueil mais pas en nombre suffisant et orientées essentiellement pour l'accueil longue durée de jeunes enfants. Quelques cantons romands, face à ce manque d'effectif, organisent désormais communément des campagnes pour recruter de nouvelles familles d'accueil.

Les places en foyers deviennent de plus en plus rares et la demande de placements en familles d'accueil semble devoir pallier ce manque

Ce qui devient inquiétant, c'est surtout le profil des jeunes qui change et qui, progressivement, montre des signes évidents d'une dégradation de leur santé mentale. La dernière étude de l'UNICEF de 2021 sur la santé mentale des adolescents en Suisse et au Lichtenstein fait état de chiffres alarmants : *« 37% des jeunes interrogés ont déclaré connaître des problèmes de santé mentale. 17% des jeunes présentant des symptômes de trouble de l'anxiété et/ou de dépression ont tenté de se suicider. 48% de ces 17% ont même fait plusieurs tentatives de suicide. 8% de l'ensemble des répondants ont déclaré avoir tenté de se suicider. Une grande partie des participants rapporte des expériences négatives dans l'enfance. 69% ont déclaré avoir fait au moins une mauvaise expérience dans l'enfance. Ce chiffre augmente considérablement – à 89% – chez les jeunes adultes présentant des symptômes de trouble de l'anxiété et/ou de dépression. Un tiers de ces adolescents ont même fait quatre mauvaises expériences ou plus dans l'enfance. »* (UNICEF, 2021)

Pour finaliser cet apport contextuel...

Il va sans dire que le placement extrafamilial, plus particulièrement celui d'adolescents, s'est radicalement transformé depuis 1870. Au début du 20^e siècle, ce sont encore des mesures (abusives) de coercition punissant les familles considérées comme marginales car monoparentales ou hors normes : les enfants étaient surtout des victimes innocentes d'une société que nous considérons aujourd'hui insensible et injuste. Je reprendrai ce point dans ma conclusion pour faire une comparaison d'ordre général avec notre époque.

À ce jour, les accueils en structures de placement familial (qui n'ont plus la dénomination de mesures de coercition à des fins d'assistance !) sont étroitement surveillés et les instances mandantes (service de protection de la jeunesse et tribunaux des mineurs) sollicitent régulièrement des structures d'organisation de placement en familles d'accueil (OPF) pour ce type de prise en charge alternative aux foyers. Dans tous ces placements extrafamiliaux, la protection de l'enfance avec son corollaire de lois veille précautionneusement au grain.

Le profil des jeunes pour qui les placements « Time out » sont nouvellement sollicités

Dans notre structure, les familles d'accueil sont outillées pour faire face aux jeunes en crise d'adolescence sans pathologie avérée. Cependant, comme décrit plus haut, le profil des jeunes change et la demande en placement « Time out » prend progressivement une autre dimension.



Elle concerne de plus en plus de jeunes dès 13 ans que j'appellerai ici « les incasables ». En effet, ils proviennent essentiellement de familles au dysfonctionnement sévère et durable, représentant un facteur de risque largement reconnu au développement de la plupart des troubles mentaux survenant dans l'enfance. Ces jeunes sont paradoxalement peu pris en charge par un dispositif pédopsychiatrique car les parents défaillants n'ont pas les ressources nécessaires pour activer un réseau et l'articulation des champs socio-éducatif et médico-psychologique n'est souvent pas suffisamment réactive. Les familles biologiques ne sont pas forcément des familles au niveau socio-économique faible ; il s'agit aussi de systèmes familiaux enchevêtrés, voire surprotecteurs et/ou hyper contrôlants qui investissent très peu les soutiens.

« Les troubles peuvent être partiellement cause et conséquence de façon concomitante de dysfonctionnement familial. La désorganisation familiale et surtout l'attachement insécure sont beaucoup plus directement en cause dans le développement des problèmes psychologiques des enfants que la faiblesse du niveau socio-économique » (Graham & Easterbrooks, 2000).

Nous recevons aussi des demandes en lien avec de l'épuisement parental, appelé aussi le « burn-out parental ou burn-out maternel » (Lebert-Charron et al., 2018). Celui-ci est un syndrome de détresse intense lié à la parentalité et qui se manifeste de trois façons : un épuisement physique et émotionnel, parfois un désengagement affectif (découlant souvent d'un surinvestissement en amont) et la perte du sentiment d'efficacité parentale.

C'est ainsi que ces jeunes arrivent souvent en urgence chez nous pour raison de crises comportementales majeures. Face à des violences intra- et extrafamiliales et à des problèmes de contrôle des impulsions et de conduites, les réseaux de la protection de l'enfance s'activent et cherchent des solutions lorsque ces adolescents font mal ou font peur... Parfois, ce sont des situations connues de longue date qui épuisent les professionnels, après avoir essayé plusieurs orientations : placements dans divers foyers ouverts ou fermés, allers et retours fracassants dans les familles d'origine, hôpital pédopsychiatrique. Dans ces cas-là, les familles d'accueil « Time out » peuvent laisser miroiter une pause à tous les intervenants. Psychologiquement mais aussi parfois physiquement maltraités, ou alors tout simplement négligés, et souvent empêtrés dans de gros conflits familiaux, nous rencontrons des jeunes très vulnérables qui montrent des comportements défis comme mise en danger, tentatives de suicide, fugues, délinquance, toxicomanies, auto et hétéro agressions, absentéisme scolaire massif, échecs d'adaptation en tout genre... À noter que les demandes pour les jeunes en transition de genre augmentent sensiblement depuis un an. L'histoire de Liav, jeune transgenre, qui nous accompagnera lors de cet écrit, nous en montre la complexité qui s'ajoute aux problèmes psychosociaux déjà existants.

Une évaluation psychiatrique a rarement pu être finalisée lorsque ces « incasables » sont orientés vers notre structure. Les assistants sociaux placeurs nous décrivent souvent des personnalités de type asocial « aux troubles psycho affectif ou psycho sociaux » mais sans pouvoir donner de plus grande précision ; c'est souvent lors d'un placement chez une de nos familles d'accueil que nous découvrons les troubles psychiques associés. À noter que les états anxieux sont prédominants lors de ces placements. Ces symptômes prennent alors plusieurs visages face auxquelles les familles d'accueil devront faire face avec notre aide.

La question qui se pose est pourquoi est-ce que ces jeunes ne sont pas encore correctement diagnostiqués, voire en thérapie et éventuellement médiqués lorsqu'ils arrivent chez nous ? Au fil des situations, nous rencontrons des histoires de vie, de familles, très enchevêtrées avec des jeunes dont les troubles ont été souvent considérés jusque-là comme des grosses crises



adolescence. Il arrive aussi que les parents parlent même d'investigations en route pour des troubles de types TDAH (trouble du déficit de l'attention et de l'hyperactivité), voire pour les plus jeunes de TOP (troubles oppositionnels avec provocations) mais tout cela reste le plus souvent sans diagnostic précis et sans piste thérapeutique concrète.

Les services placeurs nous présentent souvent ces jeunes sous l'aspect du trouble du comportement ou troubles des conduites. Selon le DSM (manuel statistique et diagnostic des troubles mentaux, version 5), *le trouble des conduites (TC) est défini comme « un ensemble de conduites répétitives et persistantes, qui bafouent les droits fondamentaux d'autrui ou les normes et règles sociales correspondant à l'âge du sujet »*. Ces conduites entraînent une altération conséquente de la qualité de vie, tant d'un point de vue scolaire que social. Ce diagnostic est le plus souvent établi à l'adolescence. Selon les études, la prévalence du trouble des conduites est comprise entre 1,5 et 3,4 % de la population de moins de 18 ans. (Caria, 2018)

Histoire du placement de Liav :

Liav, jeune fille de 16 ans en transition de genre qui veut devenir garçon, nous est adressé-e dans l'urgence par un service placeur pour un placement « Time out », un moment de pause. En effet, l'assistant social a besoin d'un temps « tampon » pour trouver un placement adéquat car le/la jeune s'est fait gravement harceler dans le foyer de filles dans lequel il/elle vivait depuis 1 an. Après cet épisode violent en foyer, Liav fait un tentamen et est courtement hospitalisé-e. À sa sortie, Liav n'est plus « casable » car il/elle refuse un placement en foyer et n'a plus de famille d'origine sur laquelle il/elle peut compter, étant placé-e déjà depuis son plus jeune âge. À noter que Liav n'est pas médiqué-e et n'a plus de suivi thérapeutique régulier. L'assistant social placeur nous demande d'ailleurs d'essayer pendant ces 3 mois de « Time Out » de trouver un nouveau psychiatre pour le/la jeune car elle ne consulte plus, seulement de temps en temps une psychologue. Nous rencontrons une jeune personne fragile, fine, timide dont l'apparence androgyne ne permet pas vraiment l'attribution d'un genre.

Il/elle est d'accord avec un placement « Time out » en famille d'accueil. Il/elle exprime avoir besoin de pause, avec un accompagnement, qu'elle nomme « cocooning » dans une famille bienveillante et ne veut surtout pas entendre parler de foyer. Les 2 premiers jours du placement dans la famille se passent « bien » hormis quelques passages anxieux, mais très vite Liav se scarifie et fuit les échanges. Il/elle a de la peine à réguler ses émotions qui passent d'une hyperactivité joyeuse à un abattement sans fond. Entre crises de colère, chantage affectif et recherche de câlins pour se faire pardonner ses excès, Liav montre une palette de comportements régressifs. Il/elle demande aussi à ce qu'il/elle puisse changer de prénom, de Liav à Alexandre... La situation se tend dans la famille d'accueil, lorsqu'après 15 jours, Liav parle d'une manière détournée d'idées suicidaires et arrête aussi partiellement de manger. Lorsque l'enfant biologique de la famille d'accueil décide à sa manière de bouder la nourriture, c'est la crise !

Ce profil de jeune nous pose la question de la comorbidité avec ces passages anxieux et dépressifs, ces actes autodestructeurs, ce manque d'autorégulation des émotions. L'assistant social, à la recherche d'une solution de placement, est sous pression. Il s'avérera par la suite qu'il ne connaissait pas suffisamment le profil de ce/cette jeune, n'ayant pas reçu lui-même toutes les informations du suivi psychiatrique de Liav... Nous apprendrons en même temps que l'assistant social que des troubles alimentaires avaient été « repérés » il y a trois ans mais avaient soi-disant totalement disparus entretemps...



Nous retrouverons plus tard l'histoire de Liav pour décrire notre travail avec la famille d'accueil et les questions qu'engendre ce type de placement en lien avec tout le réseau professionnel.

Nos familles d'accueil, une réponse sociétale

Le profil de ces familles est souvent celui d'un système nourricier qui fonctionne harmonieusement, qui a déjà élevé 2 ou 3 enfants devenus majeurs et autonomes ou qui vont bientôt avoir 18 ans. Lors du démarrage de la structure en Suisse romande, il y a 15 ans, c'étaient surtout des familles paysannes bien structurées et rythmées avec une certaine aisance de vie au quotidien qui exprimaient avoir suffisamment de ressources pour accueillir encore un adolescent en crise chez eux. La rémunération semblait ne pas jouer un rôle pour la tâche ; il s'agissait de faire une bonne action humanitaire pour la société et jouer un rôle de transmission de valeurs nobles comme l'entraide, la vie de famille chaleureuse, le sens du travail simple et bien fait ainsi que la vision que « tout est possible avec du cœur et de la bonne volonté ». À noter qu'entre-temps les familles paysannes intéressées à l'accueil se font aujourd'hui, hélas, de plus en plus rares. Est-ce que la tâche agricole devient trop ardue et ne laisse plus suffisamment de latitude pour penser à devenir famille d'accueil ? Conscient du manque de ces ressources de familles agricoles, Caritas Placement Familial s'est joint à la création de l'association faîtière Suisse « Green Care » (AGRIDEA, 2022). Cette nouvelle association, qui a vu son assemblée fondatrice en septembre 2022, promeut l'interprofessionnalité de l'agriculture et du social. Gageons que ce nouveau mouvement permettra à plus de familles paysannes de s'engager socialement et de trouver le chemin vers la tâche de famille d'accueil Caritas ! Actuellement, nous continuons à recruter des familles de type traditionnel et rural (père, mère, enfants) mais aussi de plus en plus des familles citadines, monoparentales ou des personnes seules sans enfant. Nous accompagnons donc davantage de familles de tout genre, qui sont profondément animées par un désir de partager leur bien-vivre. Nous observons aussi des situations de réorientations familiales où l'un des partenaires désire rester plus à la maison et avoir une tâche rémunérée à domicile.

À Caritas Placement familial, nous voyons la tâche de familles d'accueil comme une sorte de réponse sociétale pour un développement durable et humaniste qui peut tout à fait trouver sa place dans les « 17 objectifs pour sauver le monde » de l'Organisation des Nations Unies (ONU, 2022). Ces objectifs de développement durable nous interpellent pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Cela est tout à fait dans la lignée de la mission de Caritas Suisse.

Le recrutement des familles d'accueil

Une grande partie de mon travail consiste donc à recruter ces familles d'accueil, toujours en duo avec un-e collègue. C'est un processus long de plusieurs mois comprenant des entretiens à domicile avec une évaluation assez intensive voire presque intrusive de la famille ainsi que toute une démarche administrative relativement astreignante. Toutes nos notes d'évaluations (formulaires calibrés adossés aux exigences fédérales et cantonales) doivent être transmises au canton respectif du lieu d'habitation de la famille qui décide finalement si elle sera autorisée pour l'accueil. Les entretiens d'évaluations sont assez intrusifs, disais-je. En effet, chaque membre de la famille, même les enfants, parle de son histoire personnelle et nous décrit ses



motivations pour cette aventure d'accueil ; le couple se raconte et s'évalue même mutuellement. Moults questions nous habitent lors de nos rencontres... En voici quelques-unes pour vous en donner le goût : Quelles sensibilités, quelles modes d'attachement vit dans la famille ? Le couple est-il accessible à l'autoréflexion et à l'autorégulation émotionnelle, est-il intéressé par les concepts éducatifs ? Le système familial est-il suffisamment contenant, non jugeant et empathique ? Il n'est pas simple de jauger une famille et de déceler les marqueurs d'un système suffisamment solide, sécuritaire et consistant qui permettra à un enfant de se développer harmonieusement hors de sa famille d'origine. Pendant ces entretiens de recrutement, nous essayons de poser déjà les bases pour une collaboration saine et conviviale. Les familles apprécient notre soutien et comprennent vite qu'elles ne seront pas laissées seules dans la tâche de l'accueil. Nous accompagnons nos familles étroitement à travers des formations, des suivis avec débriefing, des bilans de placement et il est indispensable que les familles soient partantes pour ce type de suivi de notre part.

Les forces de la famille d'accueil

Les familles d'accueil ont toutes le désir d'aider ; elles mettent à disposition leur substance, leur histoire et leurs valeurs. Tous les membres de la famille sont embarqués dans l'aventure. Les familles apprennent à composer avec une boîte à surprise que représente un enfant ou un jeune accueilli et sont conscientes qu'elles vont « prêter » pour un temps déterminé leur propre intimité familiale. Il faut du courage et de la détermination pour prendre ce type de responsabilité, donner de l'amour et de la sécurité tout en sachant qu'il faudra aussi lâcher prise quand l'enfant accueilli ira mieux ! Ce n'est vraiment pas un « métier » comme les autres ! Sans horaires, sans week-ends, et sans garantie d'emploi car l'enfant ou le jeune peut partir du jour au lendemain... Le couple n'a pas de formation d'assistant familial professionnel reconnu (comme en France par ex.) ; la rémunération n'est pas un salaire en soit mais Caritas s'engage à verser un revenu d'appoint d'un montant tout à fait intéressant.

Pour ce qui est de la qualité de l'accompagnement d'un jeune en (légère) crise mais aussi en placement longue durée et relais, nos familles d'accueil sont habituées à un type de relationnel chaleureux avec cœur et pragmatisme. C'est la base solide sur laquelle nous investissons : les familles savent créer des liens forts, ce ne sont pas des éducateurs mais simplement des gens motivés et intéressés par l'humain qui donnent de leur personne et de leur temps. Ce sont des modèles positifs pour les jeunes qui sont invités à transiter rapidement dans un tout autre environnement familial, rencontrant un intérêt authentique et empathique pour leur personne. Cela les impressionne souvent et leur permet un apaisement, eux qui refusent parfois l'accompagnement de l'éducateur professionnel. Nous travaillons avec plaisir dans ces types d'accueil efficaces et obtenons régulièrement de beaux résultats. Les jeunes placés profitent pleinement de l'engagement des familles d'accueil et peuvent trouver un recentrage, une nouvelle motivation et dépasser leur crise pour continuer leur chemin de vie.

Suite de l'histoire de Liav

...C'est la crise dans la famille d'accueil ! Cette famille tranquille, installée depuis un certain temps dans le programme, a déjà accueilli quelques jeunes sans problème majeur. Une famille avec le rêve d'accueillir chez soi pour faire du bien

La fillette biologique a aussi arrêté de manger correctement et le/la jeune placé-e se mure dans un silence et une inactivité traversée par des débordements anxieux. Le/la jeune fait même une



petite fugue un soir mais revient vite à la maison après 30 min de vadrouille ; il/elle avait trop peur du noir... Les débriefings avec la famille avaient été fréquents dès le début du placement et nous avons perçu rapidement combien elle se sentait démunie face aux comportements du/de la jeune. Après avoir essayé plusieurs pistes de recadrage, la mère d'accueil a commencé à perdre patience et nos contacts oscillent dorénavant entre abattement de sa part et une attitude légèrement agressive. Le père devient de plus en plus absent et c'est essentiellement avec la mère que nous œuvrons. Manifestement, cette famille n'est pas suffisamment outillée pour ce type d'accueil ; nous devons maintenant protéger le/la jeune ainsi que tout le système familial d'accueil et organiser rapidement une fin de placement ; mais l'instance mandante n'est pas très réactive. Nous avons aussi des contacts avec le/la jeune et arrivons au moins à mettre en place rapidement la reprise de son suivi avec sa psychologue... Comme déjà dit plus haut, l'assistant social nous avait demandé au début du placement de trouver rapidement un suivi psychiatrique pour ce/cette jeune sur le lieu d'accueil. Nous lui avons expliqué que cela serait pratiquement impossible, dans ce village éloigné où les prochaines consultations psychiatriques étaient rares et surchargées. De plus, le placement ne devait durer que trois mois au maximum (et un mois s'était presque déjà écoulé) ce qui rendait en soi le suivi peu impactant. Il était important que le/la jeune puisse renouer avec sa psychologue, quitte à se déplacer en train. Le nœud de l'histoire se trouvait là : un-e jeune trop en souffrance, orientée vers un placement « Time out », réfractaire de plus au suivi psychiatrique, sans médication, situation de transition dans laquelle l'assistant social jouait avec la montre pour trouver le bon placement... C'est seulement plus tard que nous avons réellement saisi tout l'impact défavorable de ce placement « joker » de l'entre-deux en famille d'accueil.

Ce qui nous ramène à nouveau à la question : Est-ce qu'un placement de ce type « Time out » en famille d'accueil non professionnalisée est réellement envisageable et adéquat ? Mais finalement qu'est-ce qu'un placement de type « Time out » ?

Le placement « Time Out »

D'où vient donc cette appellation « Time out » ? La traduction littérale de l'anglais serait « temps mort » ou « temps de pause ». Cette expression est utilisée dans différents domaines comme par exemple dans l'informatique où il est question d'un « *délai d'inactivité, d'une durée au bout de laquelle le système entre dans un autre état (généralement un état de veille ou de verrouillage) s'il n'y a eu aucune activité de la part d'une autre partie du système.* » (Wiktionnaire, 2021)

Le monde de la pédagogie utilise aussi cette appellation ; elle provient du mouvement béhavioriste basé sur les travaux du psychologue américain B.F. Skinner (1904-1990) (Skinner et al., 2011). Sa théorie du conditionnement opérant affirme que les enfants se comporteront d'une certaine manière s'ils reçoivent pour cela des récompenses (« renforcement positif »), et que les comportements indésirables peuvent être réduits en retirant une récompense ou en provoquant une souffrance (les deux étant appelés « punition »). Le « Time out » est aussi appelé la technique du retrait, une pratique punitive qui ne fait pas l'unanimité : « *Le retrait est la deuxième méthode de discipline la plus utilisée au monde, après les explications. Il est utilisé depuis les années 1970 et il a atteint son apogée de popularité dans les années 2000 en raison d'une émission britannique. Jo Frost, connue sous le nom de Super Nanny, y encourageait les parents à utiliser une chaise en particulier ou une marche d'escalier pour retirer leurs enfants qui ne se conformaient pas à leurs demandes. Cependant, en 2014, le magazine Time a publié*



un article avançant que cette technique pourrait être dommageable pour l'enfant ainsi que pour le lien de confiance parent-enfant. Les experts et les parents ont alors commencé à se positionner « pour » ou « contre » le retrait. (Deslauriers, 2020)

Dans le jargon socio-éducatif, un placement « Time out » désigne parallèlement un lieu (en foyer semi-fermé) et un temps de rupture, de break pour un jeune en difficulté psychique. Cette mesure vise à offrir un espace sécurisant, protecteur et contenant, mettant à l'abri le jeune de l'agitation et des conflits avec l'entourage. Ce sont souvent des extensions de foyers éducatifs qui fonctionnent avec une équipe de soins psychiatriques, permettant des évaluations et des moments de ressourcement, accompagnées de thérapies ciblées pour les jeunes. Des séjours « rupture » y sont parfois proposés dans lesquels les jeunes sont amenés à vivre des expériences fortes et dépaysantes, le plus souvent lors de voyages exotiques à l'étranger avec une touche d'ambiance « survival ». Il s'agit là de les « déconnecter » le plus possible de leur environnement habituel en espérant les amener à un autre état d'esprit. Dans un foyer spécialisé « Time out », la notion de soins est centrale car la population de jeunes accueillie est en souffrance psychique, fréquemment avec des problèmes d'addiction. Les problèmes de comportements sont massifs et leur famille d'origine et/ou les foyers sont à bout. Ce sont ces « incasables » que l'on ne sait plus où placer, parfois même avant ou après des séjours hospitaliers.

Revenons à notre « Time out » en famille d'accueil ; celui-ci est actuellement très demandé par les instances mandantes. L'idée de mettre en retrait un jeune qui « dysfonctionne », le placer dans une famille d'accueil, essentiellement agricole, éloignée en montagne, à l'abri de son environnement est souvent vue comme une bonne solution de l'entre-deux. Les assistants sociaux se promettent une pause et pas seulement pour le jeune mais aussi pour tout le réseau gravitant autour et surtout du temps tampon pour trouver une autre issue car tous les foyers éducatifs sont occupés... C'est justement cette offre de mise au vert qui a été pendant longtemps une prestation très appropriée chez Caritas Placement familial car les jeunes placés étaient encore accessibles et disponibles au changement. Ils avaient suffisamment de ressources psychiques pour s'adapter rapidement et trouver un nouveau sens à leur vie. C'étaient souvent des jeunes traversant des crises d'adolescence majeures mais leur vitalité psychique n'était pas profondément touchée.

Il est rare que le jeune soit d'accord avec la mesure, organisée dans l'urgence l'empêchant de ce fait de se sentir vraiment acteur de son placement ; il se sent souvent puni et mis à l'écart pour ses troubles de comportements qui nécessiteraient plutôt des soins thérapeutiques qu'une épreuve existentielle loin de son environnement personnel.

Ainsi, l'injonction paradoxale est de mise : face aux débordements comportementaux majeurs, exercer sans l'explicitement consciemment une pratique punitive de la mise en retrait, éloigner le jeune de son milieu et de ses repères affectifs, sans soin thérapeutique approprié tout en promettant une sorte de mise « au vert » récréative pour se requinquer chez une famille paysanne qui devrait faire quelques miracles éducatifs de l'ordre de l'antipsychiatrie.

Suite et fin de l'histoire de Liav :

Après l'avoir refusé de manière véhémement, Liav/Alexandre accepte enfin de reparler avec sa psychologue. Le suivi avec un psychiatre n'avait pas pu se mettre en place de manière pérenne, le /la jeune n'était pas médiqué-e, même après sa sortie d'hôpital... En ce temps de Covid, tout



est compliqué. Une séance vidéo est organisée pendant laquelle la psychologue évalue la situation comme alarmante. Cette dernière veut absolument revoir rapidement en présentiel le/la jeune. Du côté de la structure, nous essayons d'agir pour que le placement se termine le plus vite possible et que le/la jeune soit hospitalisé-e. Mais cela s'avère un chemin du combattant, les assistants sociaux habilités étant souvent absents car en congé maladie. C'est grâce à la curatrice et à l'intervention du psychiatre alarmé par la psychologue associée que nous obtenons gain de cause et le/la jeune est finalement orienté-e vers un hôpital psychiatrique. C'est donc le retour à la case départ pour Liav : de l'hôpital vers l'hôpital en passant par une famille d'accueil « Time out » en un laps de temps de 4 semaines !

La famille d'accueil est épuisée, en colère contre Liav, surtout contre elle-même, et aussi contre tout le réseau...

Le travail du réseau

Je parlerai ici surtout de l'implication des référents sociaux de notre structure de placement. Quelle est leur position et prise en charge lors d'un placement d'un jeune ? Quels sont les acteurs avec qui ils doivent composer voire jongler ?

Lorsqu'une instance mandante demande un placement, notre structure reçoit d'usage tout d'abord un appel téléphonique. « J'ai un jeune à placer, avez-vous une famille d'accueil disponible ? ». Le référent recentre alors de suite l'échange sur le profil du jeune à placer. Il explique que nous faisons, en fonction de la situation du jeune, une recherche précautionneuse de la famille adéquate, une sorte de « matching ». La demande d'une rapide anamnèse du jeune sollicite l'assistant social placeur et il n'est pas toujours évident d'en obtenir une. Il arrive que le service placeur ne connaisse même pas le jeune et cherche dans l'urgence tout simplement un lieu d'accueil. Mais nous avons aussi l'assistant social très impliqué, connaissant bien le jeune depuis longtemps et très clair sur nos attentes. Après avoir reçu quelques informations détaillées sur le parcours du jeune et de sa situation actuelle, un formulaire d'inscription donnant les précisions écrites sur le jeune et sa situation accompagnée d'une garantie financière doit être rempli par le service placeur. Il arrive alors parfois que cette demande précise stoppe les démarches car cela demande trop de temps, d'investissement de l'assistant social et il préfère trouver plus rapidement une autre solution...

Si le matching (effectué en équipe de la structure) a porté ses fruits et la « bonne » famille pour ce jeune précisément est trouvée, le processus de placement débute avec une rencontre du jeune, de sa famille d'origine (si possible), de son assistant social, de la famille d'accueil et du référent de notre structure. Ce dernier pilote ce réseau initial qui aboutit dans un accord de placement écrit (et signé par tous) fixant tous les termes du contrat, plus précisément avec le cadre éducatif du placement. L'on pourrait écrire tout un travail sur les enjeux multiples de ce réseau. Le référent sait combien cette rencontre est déterminante par la suite pour le fonctionnement du placement et le bien-être de tous les acteurs impliqués !

L'intervention du référent se déploie dans un positionnement multiple : en premier lieu comme prestataire et partenaire face aux instances mandantes, puis comme accompagnant de la famille d'accueil et du jeune et enfin à moindre mesure, intermédiaire pour la famille d'origine voir pour un foyer. Il doit être un vrai axe de référence pour tous ces acteurs. Lors d'un placement « Time out » son action doit être rapide, stratégique et très réactive.



Entre technicité sociale avec son maîtrisable et son communicable, une adaptation permanente aux situations nouvelles et donc un travail d'innovation, le référent a bien besoin d'un savoir être et savoir-faire ingénieux pour gérer habilement son intervention ! Il développe son style et son éthique au fil des situations et apprend, parallèlement à la gestion précise de ses propres émotions, à rencontrer le possible et l'impossible. L'étendue de son mandat doit être toujours bien claire pour ne pas inciter le surinvestissement professionnel. Cet élément n'est pas toujours simple à faire comprendre aux familles d'accueil, celles-ci étant habituées à gérer d'une manière directe et non professionnelle, l'investissement éducatif. Il n'est pas rare que la famille appelle un samedi soir le service de piquet pour recevoir tout simplement quelques conseils. Le suivi de la famille devient alors un vrai chemin de collaboration balisé où chacun apprend l'un de l'autre.

À travers un débriefing régulier de la famille d'accueil et la présence d'une semaine sur trois d'une astreinte téléphonique de 24h/24h pour toute la structure, le référent est fortement sollicité.

Les situations sont travaillées en équipe lors de notre colloque hebdomadaire et la coréférence d'un placement est nécessaire pour ne pas épuiser l'élan du professionnel impliqué et pouvoir faire face habilement à toutes les injonctions parfois paradoxales du réseau. Une supervision de qualité est indispensable pour soutenir et orienter professionnellement l'équipe.

Le placement « Time out » est une mesure rapidement décidée et mise en place, car l'environnement du jeune est fortement impacté par ses troubles du comportement ; le réseau demande de l'aide immédiate. En revanche, l'arrêt d'un tel dispositif n'est pas une sinécure ! Le référent a parfois l'impression d'être au manœuvre d'un paquebot qui a besoin d'un temps nautique pour tourner ou stopper....

La mission de Caritas Placement Familial

Pour mieux comprendre le développement de la structure d'accueil familial Caritas et sa mission, il est intéressant de savoir qu'elle a émergé du programme de Caritas Montagnard, créée il y a 40 ans. Ce programme soutient encore à ce jour les familles paysannes de montagne dans le besoin en leur permettant de trouver des bénévoles, rapidement et simplement. Petit à petit, il y a plus de 20 ans, certaines familles agricoles ont ouvert leur porte à des jeunes devant faire des exécutions de peine, orientés par des juges des mineurs en recherche de situations de travail saines et éloignées de l'environnement habituel des adolescents. Au fur et à mesure, ces familles se sont organisées en vraies familles d'accueil et c'est ainsi que la structure Caritas Placement familial a vu le jour. Relevons donc que l'origine de nos familles d'accueil Caritas est liée à ces familles agricoles portées par la volonté d'aider leur prochain, à travers des tâches simples et revigorantes.

À savoir que la première organisation locale de Caritas (nom latin signifiant « l'amour de l'autre ») a été fondée en Allemagne à Cologne en 1897. Caritas Suisse sera fondée en 1901 (Caritas Schweiz, 2002) et œuvre depuis pour l'entraide aux plus nécessiteux. La longue expérience de Caritas Suisse dans l'accompagnement d'enfants et de jeunes a permis l'élaboration de concepts solides et bien ajustés aux réalités du terrain.

Ces concepts définissent clairement notre mission d'accueil et posent les limites de nos interventions ; notamment dans le chapitre trois du concept pour les placements de courte durée, il est stipulé que : *Les demandes de placement suivantes ne peuvent pas être prises en compte :*



– en cas de problèmes de santé mentale et physique graves – en cas de déficience cognitive sévère – en cas de problèmes de dépendance graves – dans le cas des jeunes qui ont commis des infractions graves

Ces concepts sont régulièrement mis à jour et pourtant, nous nous trouvons dans une situation où face à la demande actuelle pour le placement « Time out », nous devons clairement nous en tenir à nos concepts qui en soit n'acceptent pas le placement de jeunes aux problématiques trop complexes. Mais que faire face aux demandes des services placeurs ?

Ces jeunes ont besoin d'aide rapide, mais aussi de liens forts et curatifs : comment y répondre favorablement tout en préservant et sécurisant le système d'accueil ?

Réflexions finales sur le placement « Time out »

Après ces divers éléments, le lecteur aura compris que le placement « Time out » de jeunes aux profils complexes en famille d'accueil non professionnalisée n'est pas indiqué et ne peut être responsabilisé sans reprendre une réflexion de fond sur nos concepts d'accompagnement.

Le placement « Time out » est trop court pour permettre au jeune de se poser et de rentrer dans un chemin curatif. Le jeune en difficulté se sait en transition chez la famille d'accueil, conscient que son réseau cherche d'autres solutions de placement. Cela l'empêche de se calmer, de se motiver et souvent il lui manque les ressources psychiques pour s'investir sur du court terme. De plus, ce que sait faire au mieux la famille d'accueil, c'est-à-dire, construire du lien sécurisant, n'arrive pas à trouver son ampleur et son impact face aux anxiétés du jeune.

Sur les quelques placements « Time out » qui se sont avérés au fil du temps non correspondant à notre concept d'accompagnement, nous avons clairement identifié que le séjour « Time out » en familles d'accueil peut péjorer sensiblement la santé mentale des adolescents et confusionner tout le réseau.

Derrière des diagnostics peu distincts ou absents, se trouvent donc des jeunes en réel besoin de soins thérapeutiques adaptés à leur situation. A mon avis, un placement « Time out » en familles d'accueil non spécialisées ne fait que brouiller les pistes et repousse la prise en charge adéquate. Ce n'est décidément pas un temps de pause et de ressourcement pour le jeune en détresse psychologique accrue.

Mais c'est aussi parfois un placement « raté » qui fera exploser la situation, sensibiliser le réseau et permettra enfin une hospitalisation et/ou la mise en place d'un dispositif thérapeutique ajusté à ces jeunes « incasables ». Jusque-là, un jeune, une famille d'accueil, un référent vont devoir faire face à des débordements voir des décompensations qui les marqueront sensiblement.

Face à ces constats, quelles décisions stratégiques pour la structure ?

La pause ou mise au vert du « Time out » est devenue non indiquée pour notre structure car les problématiques des jeunes ont massivement changé et demandent d'autres solutions. C'est trop d'urgences, trop de jeunes désorientés et des situations limites chez nos familles d'accueil qui ne veulent (et ne peuvent) pas servir de temps tampon pour des réseaux en mal de solutions de placement.



En tant qu'organisation œuvrant pour la protection de l'enfance, nous devons nous positionner clairement et garder le bon cap éducatif en lien avec notre concept. Réagir aux situations de crise et s'adapter fait partie de l'ADN de Caritas Suisse. C'est une organisation qui est à l'écoute des besoins émergents, flexible et en apprentissage constant pour répondre aux réalités sociales.

Pour répondre aux changements actuels dans la population adolescente, nous décidons en équipe de proposer une adaptation de nos prestations et de recalibrer le placement « Time out ». Tout d'abord, cette dénomination va être abandonnée (nous ne sommes pas des supers Nannys !) et fera place au nom de « Placement de crise ». Nommons donc ce qui est !

Ce qui nous anime est d'aider les jeunes à sortir de leur crise et non plus d'offrir une transition d'accueil passagère, souvent source d'échec. Les foyers « Time out » avec leur programme d'éducation thérapeutique ne nous semblent plus outillés pour ces séjours furtifs.

Ce nouveau placement de crise pourrait être divisé en deux offres : - un accueil de crise de minimum 3 mois pour jeunes aux légers problèmes comportementaux (crise d'adolescence sans pathologie) - un accueil de crise spécialisé d'une durée plus longue, à partir de 3 mois, pour des jeunes aux profils psychologiques complexes avec pathologies avérées du comportement.

- ⇒ L'accueil de crise permettrait de continuer à aider des jeunes en crise aux légers profils « rebelles », car l'éloignement de leur milieu et le travail simple à la ferme peuvent souvent, dans ces cas-là, être bienfaisante. Nos familles d'accueil ont suffisamment de ressources pour gérer ce type de placement.
- ⇒ L'accueil de crise spécialisé pourrait être mis en place pour des jeunes aux profils problématiques avec comme nouveauté, l'élaboration en amont d'un réseau thérapeutique autour du jeune. Un protocole de soins devrait être ajusté avec des indications claires et des accès aux hospitalisations d'urgence, voir des activités thérapeutiques de jour en hôpital. La préparation au placement prendrait plus de temps et ne serait plus fait dans l'urgence même pour aider un réseau en panne. L'accueil chez une famille ne commencerait que lorsque le référent aurait une situation bien balisée, notamment avec le jeune lui-même.

Une recherche de familles d'accueil plus outillée avec par ex. un père ou une mère ayant déjà une formation dans le social, ainsi qu'une formation de notre part renforcée et bien ciblée, devrait accompagner cette spécialisation pour pouvoir répondre de manière adéquate aux défis posés.

Pour avoir déjà présenté la nécessité d'un tel dispositif à des services placeurs, je reçois écoute et intérêt car la situation de la santé mentale de nos jeunes devient une gageure pour tous ! Les places en foyers spécialisés manquent partout, les professionnels de l'éducatif sont de plus en plus confrontés à des problématiques psychiques et se découragent parfois se traduisant par plus d'absentéisme au travail. Le dernier reportage de la RTS 36.9 du 16.11.2022 « Santé mentale : De plus en plus d'ados en crise » (Misteli & Paul, 2022) décrit bien cette actuelle situation préoccupante.

Le défi est donc de taille pour notre structure et nous espérons pouvoir implanter bientôt cette nouvelle offre.



Conclusion

Pour conclure avec un point de vue plus général, j'aimerais ajouter qu'aujourd'hui notre société se targue de ne plus être aussi insensible et injuste comme au temps des mesures de coercition à des fins d'assistance ...

Les droits humains et les destins individuels sont mieux respectés, pourtant des nuages assombrissent le paysage de la santé mentale de la population. La souffrance psychologique ne diminue pas, bien au contraire. Elle a changé de registre. Cependant, la recherche et la connaissance dans le domaine des besoins psychiques ont largement évolué et apportent suffisamment de pistes viables.

Il va être nécessaire de devenir créatifs et de miser sur le développement de nos ressources pour faire face aux problématiques médico-sociales qui émergent actuellement de manière véhémente.

Caritas Placement Familial souhaite apporter sa contribution dans ce contexte tendu.

Lectures utiles

- Barlow, D. H., Durand, V. M., & Gottschalk, M. (2016). *Psychopathologie: Une perspective intégrative* (3e éd). De Boeck supérieur.
- Berger, M. (2003). *L'échec de la protection de l'enfance*. Dunod.
- Caritas Schweiz. (2020). *Caritas Placement Familial Concept de prestations* (p. 24) [Internal Report]. Caritas Schweiz.
- Coenen, R. (2001). L'exclusion est une maltraitance: Clinique des adolescents difficiles. *Thérapie Familiale*, 22, 133-151. <https://doi.org/10.3917/tf.012.0121>
- David, M. (2019). *Le placement familial: De la pratique à la théorie*. Dunod.
- Galli Carminati, G., Struchen, M., Subirade Jacopit, V., & Carminati, F. (Eds.). (2021). *Thérapeutique et social: Le grand écart?: Soins en cabinet privé: Liens et enjeux entre évaluation, soins personnalisés, soins de proximité et interventions de réseau*. Amazon independent platform, Giugi's editions.
- Join-Lambert, H. (2010). *La famille d'accueil et l'enfant: Recherches sur les dimensions culturelles, institutionnelles et relationnelles du placement familial*. l'Harmattan.
- Marcelli, D., & Braconnier, A. (2013). *Adolescence et psychopathologie* (8e éd). Elsevier Masson.
- Neuburger, R. (2020). *Le mythe familial* (7e édition). Cognitia-ESF Sciences Humaines.
- Soulet, M. H. (1997). *Petit précis de grammaire indigène de travail social: Règles, principes et paradoxes de l'intervention sociale au quotidien*. Éditions universitaires.

Liens et articles Internet

- Bourdillon, F., Lenoble, É., Giampino, S. & Suesser, P. (2011). Prévention et santé mentale de l'enfant : les questions éthiques soulevées par des approches ciblées. *Santé Publique*, 23, 181-188. <https://doi.org/10.3917/spub.110.0181>



- Ennekin, B., Cristy, J. (2020), Child Development – The Time-Out Controversy: Effective or Harmful? *Indiana University, School of Medicine*.
<https://medicine.iu.edu/blogs/pediatrics/child-development-the-time-out-controversy-effective-or-harmful>.
- Martinez, A. (2014). Liens et séparation : le paradoxe du placement familial. *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, 90, 15-18. <https://doi.org/10.3917/read.090.0015>
- Observatoire Suisse de la Santé. (2022, February). *Santé psychique, Chiffres clés et impact du Covid-19*. Obsan Bulletin. <https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/2022-sante-psychique>
- Potin, É. (2011). Du lien dangereux au lien en danger, la place des parents quand leur enfant est placé. *Recherches familiales*, 8, 115-133. <https://doi.org/10.3917/rf.008.0115>.
- Solter, A. (2000). Les désavantages de la mise à l'écart temporaire (Time-Out).
<http://www.awareparenting.com/timeoutfrench.htm>.
- Unicef (2020). Qu'en est-il de la santé mentale de nos jeunes ? *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*. <https://www.unicef.ch/fr/lunicef/actuel/evenements/2021-11-23/lancement-etude-sante-mental>

Références

- AGRIDEA. (2022, septembre 23). *Création de l'organisation faitière Green Care Suisse*.
https://www.agirinfo.com/medias/communiqués-des-organisations/tx_news/creation-de-lorganisation-faitiere-green-care-suisse/
- Bordier, A. (Réalisateur). (1991, avril 21). Louissette Buchard. In *Viva*. RTS.
<https://www.rts.ch/archives/tv/culture/viva/6623156-louissette-buchard.html>
- Buchard-Molteni, L., & Avanzino, P.-. (2015). *Le tour de Suisse en cage : L'enfance volée de Louissette ?* Ed. d'en bas.
- Caria, A. (Éd.). (2018). *Troubles des comportements chez l'enfant et l'adolescent*. psychom.
<https://www.psycom.org/wp-content/uploads/2020/11/Troubles-des-comportements-enfant-ado-2018.pdf>
- Caritas Schweiz. (2002). *Von der katholischen Milieuorganisation zum sozialen Hilfswerk : 100 Jahre Caritas Schweiz* (U. Altermatt & A. Schnyder, Éd.). Caritas-Verl.
- Conseil fédéral. (1977, octobre 19). *Ordonnance sur le placement d'enfants*. Fedlex La plateforme de publication du droit fédéral.
https://www.integras.ch/images/_pdf/servicemenu/aktuelles_newsletter_thema/MM_CP/MM_BESTA_PACH_Integras_def_FR.pdf
- Deslauriers, S. (2020). *Discipline : Le retrait*. Naître et Grandir.
https://naitreetgrandir.com/fr/etape/1_3_ans/comportement/fiche.aspx?doc=retrait-enfant
- Droux, J., & Praz, A.-F. (2021). *Placés, déplacés, protégés ? : L'histoire du placement d'enfants en Suisse, XIXe-XXe siècles*. Livreo Alphil.
- Dubouloz, C. (2015). Un fonds de 300 millions pour l'enfance volée. *Le Temps*.
<https://www.letemps.ch/suisse/un-fonds-300-millions-lenfance-volee>



- Graham, C. A., & Easterbrooks, M. A. (2000). School-aged children's vulnerability to depressive symptomatology : The role of attachment security, maternal depressive symptomatology, and economic risk. *Development and Psychopathology*, 12(2), 201-213. <https://doi.org/10.1017/S0954579400002054>
- Lebert-Charron, A., Wendland, J., Dorard, G., & Boujut, É. (2018). Le syndrome de burnout ou d'épuisement maternel : Une revue critique de la question: *La psychiatrie de l'enfant*, Vol. 61(2), 421-441. <https://doi.org/10.3917/psy.612.0421>
- Misteli, D., & Paul, O. (Réalisateur). (2022, novembre 16). Santé mentale : De plus en plus d'ados en crise. In 36.9. RTS. <https://pages.rts.ch/emissions/36-9/13435998-369.html>
- OFAS. (2013). *La protection de l'enfant et de l'adulte*. <https://www.histoiredelasecuritesociale.ch/institutions/institutions-cantoniales-ou-locales-et-institutions-privées/la-protection-de-lenfant-et-de-ladulte>
- ONU. (2022). *17 objectifs pour sauver le monde*. <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- PACH, & INTEGRAS. (2017). *Rapport sur Enfants placés et adoptés Suisse*. https://www.integras.ch/images/_pdf/servicemenu/aktuelles_newsletter_thema/MM_CP/MM_BESTA_PACH_Integras_def_FR.pdf
- Seiterle, N. (2018). *Aperçu des placements d'enfants en famille d'accueil et en institution 2015-2017, Suisse. Rapport final*. PACH Enfants placés et adoptés Suisse et Integras, Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée. Suisse, Zurich. https://pa-ch.ch/wp-content/uploads/2018/10/Seiterle-2018_Aperçu-2015-2017_f.pdf
- Skinner, B. F., Gonthier-Werren, A., & Gonthier-Werren, R.-M. (2011). *Science et comportement humain* (3e éd). In press.
- UNICEF. (2021). *SANTÉ MENTALE DES JEUNES Étude sur la situation en Suisse et au Liechtenstein*. <https://www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse-liechtenstein/sante-mentale>
- Wiktionnaire. (2021). *Timeout*. Wiktionnaire. <https://fr.wiktionary.org/wiki/timeout>